

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012

Le trente Janvier deux mille douze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Martine GENDRAUX, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: Mme Valérie INGLIN Adjoint, M. Loïc RANCHERE qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU et M. Patrick COIRAULT ainsi que Mme Odile BOSSERT et M. Philippe FAUCON excusés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette première séance de l'année 2012. Il présente ses vœux à tous pour une nouvelle année de travail au service de la population et de bonne santé.

Il excuse l'absence de Madame Odile Bossert dont l'époux vient de nous quitter et de Monsieur Philippe Faucon souffrant.

Après adoption du compte rendu de la séance du 19 Décembre et acceptation d'un point supplémentaire à l'ordre du jour (bilan des travaux), le Conseil Municipal délibère comme suit :

CESSION DE TERRAINS AU SIVU ET A LA CDC

Sur proposition de Monsieur le Maire, en vue de régulariser des mises à disposition de terrains où se trouvent la déchetterie gérée par la CdC et ses abords sur lesquels sont implantés les locaux et matériaux du SIVU qui a par ailleurs, un projet photovoltaïque sur le site,

le Conseil Municipal donne son accord pour les transactions suivantes moyennant l'€uro symbolique, étant précisé que les frais de division et d'actes seront à la charge du SIVU et de la CdC :

SIVU : Dénonciation du bail emphytéotique et cession au SIVU de la parcelle E 602

CDC : Dénonciation des conventions de mise à disposition en cours et cession d'une partie de la parcelle E 601 et des parcelles C2, C380, C474, C459

RETROCESSION DE TERRAIN DE LA SCI QUIDAM

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la rétrocession des voiries et espaces verts dépendant des lotissements prévue dans le règlement, pour l'€uro symbolique. Ces voiries cadastrées AN 115 et AN 116 appartiennent à la SCI Quidam d'une part et AN 108 à Madame Duguy d'autre part. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes à ce dossier dont les frais seront à la charge de la commune.

INSTALLATION DU CINEMA NUMERIQUE AU CENTRE CULTUREL

Madame Sylvie Magnain rappelle la chronologie des diverses réunions ou rencontres avec le Conseil Régional et Ciné Chef. Ce dossier initié par Monsieur Yves Bonneau, Président de Ciné Chef et ouvert en octobre 2010 avait donné lieu à un accord de principe du Conseil Municipal en date du 14 février 2011. La recherche de financement et l'élaboration de devis pour l'équipement en numérique et la climatisation de la salle de projection ont été effectuées. Ainsi à ce jour, les partenaires financiers sollicités ont notifié leurs aides et un plan de financement peut être présenté.

Elle présente donc le résultat des consultations lancées. Elle précise préalablement que les offres reçues en septembre 2010 et actualisées en janvier 2012), ont été cautionnées par Monsieur Bonneau qui a été consulté pour donner son avis sur l'adéquation entre le besoin et les préconisations faites.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de retenir les offres suivantes

- **Equipement numérique :** offre de Médiatechniques de Egletons (19) pour un montant (revu à la baisse) de 69 060 € HT comprenant l'équipement de projection, l'équipement réseau, le serveur bibliothèque, le scaler, la projection 3D (100 lunettes), l'extension de garantie.

- Climatisation du local de projection : offre de Monsieur Menanteau de Chef Boutonne, pour un montant confirmé de 3 226.33 € HT

Et accepte le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
coût achat HT	69 060,00 €	Conseil Général	10 000,00 €
climatisation	3 226,33 €	Conseil Régional	12 558,48 €
		CNC subventions	17 729,63 €
Total HT	72 286,00 €	CNC avances	22 322,00 €
TVA	14 168,06 €	solde à payer	10 459,46 €
		FCTVA	13 384,82 €
TOTAL	86 454,39 €	TOTAL	86 454,39 €

Il est précisé qu'un accord est donné pour que le solde à payer fasse l'objet d'un partenariat avec Ciné Chef à hauteur de 50% par entité. Ciné-Chef prendra également à sa charge le coût de la maintenance annuelle du matériel et la commune paiera également la fourniture et la pose des matériaux pour isoler la salle de projection. Ces travaux sont programmés pour une installation en avril 2012.

ACHAT DE VEHICULES

Monsieur Joël Proust indique conformément à ce qui avait été convenu, que la commission « Finances – Marchés Publics » a élaboré en concertation avec Monsieur Louis Noël Albert agent responsable du service « mécanique » et Monsieur Marc Chassin responsable des services techniques,

- un cahier des charges pour le remplacement du fourgon J5 utilisé par le service « maçonnerie »
- un cahier des charges pour le remplacement de la 205 utilisée par le responsable du service technique.

Monsieur Proust présente les offres reçues et sur proposition de la commission « Finances Marchés Publics », le Conseil Municipal décide

- par 14 voix pour (1 contre qui aurait souhaité une longueur de véhicule plus importante) de retenir l'offre du Garage PETIT pour un RENAULT Trafic L1H2 (adapté aux besoins du service « maçonnerie ») d'un montant de 13 500 € TTC, intégration faite de la reprise du J5
- par 14 voix pour (1 abstention de Monsieur Guillaume Gendraux) de retenir l'offre du Garage Gendraux pour un Peugeot Partner d'un montant de 11771.45 € TTC intégration faite de la reprise de la 205

ACHAT D'UN CUVE A FUEL POUR LE CENTRE CULTUREL

Pour faire suite au changement de la chaudière du Centre Culturel en septembre dernier, Monsieur Arthur Jones membre de la commission « Finances – Marchés Publics », rappelle que la commission a été mandatée pour établir un cahier des charges pour le remplacement de la cuve à fuel.

Il s'agissait donc de fournir une cuve en acier double peau, destinée à être enfouie, et correspondant aux normes en vigueur (NF M 88-513), d'environ 5000 litres, avec châssis d'ancrage avec bandes d'ancrage, chambre de visite avec couvercle fonte. Une seule proposition a été reçue.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal par 14 voix pour (1 abstention) accepte l'offre de la Société BOLLAERT de WETTEREN en Belgique moyennant 5 661.00 € HT

Il est précisé que le trou pour accueillir cette cuve sera fait par le SIVU, les travaux d'enfouissement seront exécutés en régie et le raccordement à la chaudière sera effectué par Monsieur Philippe MENANTEAU. Une provision de 1 000 € est prévue.

Cette installation sera réalisée au printemps.

INDEMNISATION DES COMMERCE DE JAVARZAY

Comme convenu lors de la dernière séance du Conseil Municipal, par souci d'équité, les commerçants dont l'activité est située sur le tronçon de l'avenue, ont été contactés pour savoir s'ils souhaitaient solliciter la collectivité pour être dédommagés au titre d'un éventuel manque à gagner lié aux travaux qui se sont déroulés de septembre 2010 à avril 2011, comme l'un d'eux l'avait fait. Seule la demande déjà formulée par les Délices de Javarzay a été maintenue.

Ainsi, les membres de la commission « Finances - Marchés Publics » ont rencontré Madame Guérineau et Monsieur Afonso dont la comptable avait fourni les bilans des années précédentes et les bilans 2010 et 2011, pour déterminer et s'accorder sur un montant d'indemnisation cohérent et indiscutable comptablement.

Le calcul a été établi sur une marge brute de 71.18% (conforme à la moyenne des marges brutes des boulangeries).

Seule l'activité magasin (donc hors tournées, hors livraison pour les Ets scolaires ou autres...et en tenant compte des semaines de congés et de la courbe d'activité depuis plusieurs années) a été considérée et il fut établi collégialement un montant de chiffre d'affaires théorique (s'il n'y avait pas eu de travaux) de septembre 2010 à mai 2011.

La différence entre ce chiffre d'affaires théorique avec le chiffre d'affaires réalisé correspondant donc au manque à gagner, multipliée par le taux de marge brute, représente une somme de 9 840.86 €. Cette somme correspond donc au montant de l'indemnisation de la collectivité que le Conseil Municipal après discussion, et en accord unanime, décide de verser aux Délices de Javarzay.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie COUTEAU adjointe, responsable de la commission « Animation de la vie locale, Culture, Jeunesse » indique que 9 demandes ont été reçues, l'un d'elles du fait de son objet, sera examinée par le Centre d'Action Sociale et seulement 3 correspondent au règlement fixé par l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission « Animation de la vie locale » et décide de verser

- une aide de 2 000 € pour contribuer au programme de développement du club 2009-2012 du Club de Tennis de Table comprenant 11 objectifs.
- une aide de 700 € pour contribuer à l'organisation des concerts dans le cadre de Musiques O' Lycée 2012.
- une aide de 180 € au Collège François Truffaut pour contribuer à la venue d'un médecin psychiatre, Xavier Pommereau, directeur du pôle Aquitain de l'Adolescent au Centre Abadie, au CHU de Bordeaux, spécialiste de l'adolescence en difficulté, pour tenir une conférence publique en soirée au Centre Culturel.

REGLEMENT DE PECHE 2012 A L'ETANG DE JAVARZAY

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission « pêche », dresse et commente le bilan de la saison 2011, tel qu'il fut présenté lors de la réunion publique du 22 Janvier 2012 à laquelle ont notamment été invités les pêcheurs détenteurs d'une carte annuelle, les dépositaires et le fournisseur de poissons.

Puis elle expose le projet de règlement 2012 validé par l'association « P.E.C.H » rencontrée préalablement, et discuté lors de cette réunion. Il fut évoqué mais non confirmé la fermeture de l'étang le lendemain de la livraison pour que le poisson livré s'acclimate au milieu. Monsieur Gripon membre de la commission regrette que cette idée ne soit pas retenue. Il propose par ailleurs, qu'un questionnaire soit élaboré et remis à chaque pêcheur au moment de l'achat de sa carte pour que le plus grand nombre s'exprime sur ce point et sur l'activité de l'étang en général. Ce questionnaire sera donc élaboré et remis avec le règlement et la carte.

Après en avoir délibéré, le projet de règlement dans lequel les tarifs des cartes 2011 est maintenu pour 2012 est adopté à l'unanimité. Il est disponible sur le site de la commune www.chef-boutonne.fr et au secrétariat.

La liste des dépositaires est reconduite à l'exception des Ets Banchereau dont le magasin a fermé en décembre 2011 : **BOULANGERIE GROSCOL**, 62 Grand Rue du Commerce, **BOULANGERIE « Les Délices de Javarzay »**, 3 Place du Marché – Javarzay, **BOULANGERIE MAITRE**, 2 Place Cail, **BOULANGERIE VACHER**, 24 Rue de l'Eglise - Javarzay, **FLEURY Alain**, 3 Route de Melle, **TABAC « Le Sèvre » LARGEAU J.** 55 Grand rue du Commerce, **MAIRIE DE CHEF-BOUTONNE**, 7 Rue de l'Hôtel de Ville
Madame Magnain les remercie vivement de leur concours.

Elle précise que le ponton coté nord est du plan d'eau régulièrement utilisé et réservé prioritairement aux personnes handicapées, sera très prochainement sécurisé.

PRET DE VEHICULES ET DE MATERIEL AUX AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le règlement rédigé par la commission « Elus-Agents » pour formaliser le prêt de véhicules et de matériel aux agents communaux, étant précisé qu'il reste cependant très occasionnel. Le vote pour étendre la mise à disposition des agents retraités, est de 11 pour, 3 contre, 1 abstention

MISE EN PLACE D'UNE VANNE - COMPTAGE DE LUSSAIS

Le Conseil Municipal réitère son accord donné par mail du fait de l'urgence, pour la mise en place d'une vanne Route de Brioux à Lussais par Véolia profitant ainsi de la simultanéité des travaux en cours sur ce tronçon. Cette vanne permettra de sectoriser Lussais en cas de fuite, pour ne pas priver d'eau, tout le village pendant une éventuelle intervention sur le réseau.

Le coût de cette prestation qui sera affectée sur le budget annexe du service d'eau, est de 1 338.03 €TTC

GARANTIE D'EMPRUNTS SA HLM

Sollicitée par la SA HLM dans le cadre de l'opération de construction de logements HLM dans le lotissement de la Garenne du Bois aux Pins, l'assemblée, à l'unanimité, accorde sa garantie pour le remboursement des 2 emprunts suivants, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Prêt PLUS pour la construction :

- Montant : 547 000 €
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée totale du prêt : 40 ans - Echéances : annuelles
- Taux annuel de progressivité : 0 %

Prêt pour le foncier :

- Montant : 37 655 €
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée totale du prêt : 50 ans - Echéances : annuelles
- Taux annuel de progressivité : 0 %

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2012

Monsieur Guillaume Gendraux adjoint responsable de la commission « Amélioration et valorisation du patrimoine » soumet le projet de règlement du concours Photos 2012 élaboré par sa commission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'accepte. Le thème du Concours Photos 2012 sera « Ombre et Lumière ».

L'intégralité du règlement est disponible au secrétariat ou sur le site de la commune www.chef-boutonne.fr.

BILAN DES TRAVAUX 2011

Monsieur Joël Proust adjoint responsable des travaux et infrastructures, dresse et commente la liste des travaux réalisés en 2011. Sur 95 actions listées en début d'année ou en cours, 63 ont été accomplies et 3 sont en cours de réalisation. En effet, certains travaux non connus en début d'année, et qui ont dû être réalisés, soit par nécessité, soit par choix, ont empêché certains autres, considérés comme moins urgents, d'être effectués en 2011, alors qu'ils étaient listés

Monsieur Proust souligne le travail réalisé avec compétence, rigueur et implication de l'ensemble des agents. Il est satisfait du travail de l'ensemble des services et tient à en témoigner publiquement. M. le Maire rajoute par ailleurs que si certaines réalisations se voient, d'autres tâches sont beaucoup moins visibles mais elles sont tout aussi importantes, indispensables à la bonne marche de la commune.

Monsieur Proust précise par ailleurs, que les 1 816 h d'arrêt de maladie (lié à des hospitalisations ou des pathologies lourdes) ont été compensées avec du personnel recruté auprès de l'Association Intermédiaire du Pays Mellois.

Il évoque ensuite la réfection de 4 620 ml de chemins. Monsieur le Maire s'en félicite et remercie à ce propos Monsieur Proust pour la recherche de matériaux qu'il a faite et organisée. Elle a permis une économie substantielle pour la collectivité (avec un prix de revient approximatif au ml de 1.62 € contre 17 € normalement). L'intervention du Sivu fut cette année, également, très importante.

Les perspectives de travaux 2012 sont également évoquées. Les élus échangent sur ce point. Monsieur Proust explique qu'il est bien sûr favorable à la réalisation d'opérations d'investissement en régie car elles illustrent les compétences des agents qui les mènent à bien mais elles peuvent être parfois au détriment de petites interventions par manque de temps. Il a été décidé pour résoudre ce problème de mieux organiser l'ensemble du service Depuis le mois de septembre, le vendredi est consacré aux petites tâches, jugées pour certaines peu urgentes mais pourtant indispensables et visibles pour la population.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité » indique que le groupe de travail de l'an passé prépare l'action Pass'Sport 2012.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que

- le Conseil Municipal de Jeunes examine les réponses au questionnaire lancé pour un projet rugby à Chef Boutonne. Il cherche également des idées pour valoriser l'accueil des cyclotouristes de la semaine fédérale le 6 août 2012 à Chef Boutonne.

- les forains seront réunis avec les placiers pour l'organisation de la foire de Javarzay 2012.

- la signature de la convention de partenariat avec les organisateurs de la semaine fédérale du cyclotourisme pour l'accueil des 3 000 à 5 000 cyclotouristes qui passeront et/ou s'arrêteront à Chef Boutonne le 06 Août. Une réunion sera prochainement organisée localement pour que les associations et commerçants « de bouche » s'investissent dans cette animation d'ampleur.

et annonce l'agenda des manifestations du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures 50 :

- Réunion publique le 22 Février 2012 à 18 heures 30 au Centre Culturel pour dresser le bilan du 2^{ème} essai de plan de circulation avant que le Conseil Municipal ne se prononce définitivement le 27 Février 2012, en séance du Conseil Municipal.

- Déplacement des containers à ordures ménagères actuellement sous les halles, pour répondre aux obligations sanitaires pour l'accueil des commerçants le samedi matin ou dans la semaine.

- La campagne de lutte contre les ragondins débute. Pour tout contact, Monsieur Joël Proust adjoint, est à votre disposition.

- Monsieur le Maire invite les personnes volontaires pour aider lors de la journée du 06.08.2012, à se manifester auprès de l'accueil du secrétariat pour se faire inscrire et pour être invitées aux réunions de préparation.

- Les permanences du Trésor Public se déroulent à la mairie les mardis après midi de 13h30 à 16h30 et les vendredis matin de 9h à 12h.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 27 Février 2012.

Monsieur Patrick Coirault s'interroge sur le fait que les demandes de passeport ne se font plus en mairie de Chef Boutonne. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une décision communale mais préfectorale depuis la mise en place des passeports biométriques qui nécessitent un matériel adapté. Le choix des mairies d'accueil a été fait arbitrairement.

Ainsi délibéré, le 01 Février 2012

Le Maire
Fabrice MICHELET